



**Madame Touraine**  
**Ministre des affaires sociales et de**  
**la santé**  
**14 rue Duquesne**  
**75007 Paris**

Paris, le 26 Décembre 2012

**Objet : demande de rendez-vous concernant les ordres**



Madame la ministre,

L'Ordre National Infirmier annonce votre volonté d'ouvrir un groupe de travail parlementaire pour engager une réflexion sur l'ordre IDE. Sachez que nous ne saurions adhérer à une telle démarche.

Vous vous êtes engagée à plusieurs reprises :

- Dans une réponse en juillet 2012 à l'intersyndicale sur votre volonté de rendre facultative l'adhésion des salariés infirmiers à l'ONI.
- Au CSFPH du 26 juin, où vous nous avez annoncé la parution d'un texte intermédiaire dans le courant de l'été 2012 avant les modifications rendant l'ordre facultatif pour les salariés. Propos que vous avez réitérés lors de votre conférence de presse du 7 septembre. Nous déplorons que cet engagement, n'ait, à ce jour, pas été respecté.
- Vous avez renouvelé cette annonce lors de votre discours du 24 octobre devant la profession au salon infirmier. A titre informatif, il vous faut prendre en considération que les 3 forums de l'ONI n'ont fédéré que 40 IDE sur les 35 000 venu-e-s, cela traduit bien le rejet de cette instance par les professionnels.



Madame la Ministre, si ce que vous fait dire l'ONI est réel, cela sera considéré comme une volte-face rédhibitoire que la profession n'acceptera pas.

**Ne leur faites pas un affront de plus !**

Aujourd'hui encore, l'adhésion à l'ordre ne se fait que sous la contrainte et les menaces de représailles des employeurs. L'intersyndicale prend acte que par le non-respect de vos engagements vous laissez pérenniser ces méthodes.

N'oubliez pas que les infirmiers sont membres d'un corps professionnel pour qui la parole donnée a un sens. Les tergiversations, reculades, le non-respect des engagements sont autant d'éléments insupportables qu'ils refusent et dont la traduction pourrait, à terme, se retrouver dans les urnes.

La profession attendait depuis juin un acte fort législatif. Nous tenons à ce que vous respectiez vos engagements et ne comprenons pas votre proposition de travail parlementaire. En effet, depuis presque 7 ans notre intersyndicale





fédérée autour de l'abrogation des ordres professionnels paramédicaux fait des propositions alternatives que nous vous avons rappelées dans notre dernier courrier du 4 octobre 2012 vous demandant un rendez-vous, resté à ce jour sans réponse.



En l'absence de réponse positive de votre part avant fin décembre pour l'organisation d'une rencontre et le respect de vos engagements, nous prendrons nos responsabilités vis à vis de la profession.

Nous sommes à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.



**Pour l'intersyndicale  
CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD  
et UNSA Santé Sociaux**

Nathalie GAMIOCHIPPI

